

Sujet : ROUSSEAU CHRISTOPHE demande : Cale de mise à l'eau du club de Kayak

Date : Fri, 15 Feb 2019 12:53:27 +0100

De : CHRISTOPHE ROUSSEAU (

Le positionnement de la cale de mise à l'eau pour le club de kayak ne peut être effectué au Nord de la concession sur le côté de la jetée Sud, au vu du nombre de pratiquants du club de voile, qui est d'environ 6 000 personnes annuel. Et en le positionnement dans cet axe, il rentre en conflit avec le chenal d'accès au port, et quand bien même il reste dans l'accès des vents dominant et de la houle, la solution préférable et un départ dans l'axe de leur club situé sur la plage de la Garonne, entre la limite de la zone de baignade et la jetée. Départ que le club de kayak utilise déjà pour leur service de location et une partie des pratiquants ou sont présents leur vestiaire et sanitaire

Dans le passé, des incidents avec les embarcations du Club de kayak à déjà eu lieu, heureusement sans gravité, mais se sont soldés par la destruction des kayaks. Le club kayak effectuant déjà des escamotages dans l'enceinte du port cela en contradiction totale avec la sécurité que lui impose son obligation envers leur pratiquant. Et mettant les usagers du club de voile et moniteur dans une position dangereuse, risque d'accident ou la recherche de responsabilité sera pleine et entière à la charge du club de kayak.

Lors de la consultation avec le service des plages de la mairie du Pradet, le club de plongée Aquabulle qui utilise un départ pour leur plongée en ce lieu a fait remarquer que cette zone n'était pas propice en terme de sécurité et en accord avec le club de voile et la Mairie. Leur zone d'évolution a été déplacée le long de la digue principale côté sud à côté des douches publiques pour assurer la sécurité de leur pratiquant.

Profil : particulier

Nom : ROUSSEAU

Prénom : CHRISTOPHE